

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N)-BELGIQUE

MAI
2017

CGSP

FGTB Services Publics

CHEMINOTS



1er MAI

Un monde de paix et de justice

73^e année - n°5 - mai 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/111 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Il faut apprendre
de nos erreurs !
P. 3



SÉCURITÉ SOCIALE
Ceci n'est
pas un trou !
P. 7



CHEMINOTS
Bonne fête
P. 9

Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2017 – Revenus 2016

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...) ;
- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

Interrégionale de Bruxelles



Les permanences fiscales pour les affiliés de l'Interrégionale de Bruxelles, rue du Congrès, 17-19 – 1^{er} étage - salle B se dérouleront les :

- mercredi 7 juin de 8h30 à 12h30,
- mercredi 14 juin de 13h30 à 16h,
- jeudi 15 juin de 8h30 à 12h30.

(Attention : clôture des entrées 30 minutes avant l'heure de fermeture !)

Namur

Les camarades du secteur « AMiO - Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Les mercredis 17 et 31 mai - 7 et 21 juin 2017

- de 9h à 12h
- à la CGSP, rue de l'Armée Grouchy, 41

Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin)

DANS NOS RÉGIONALES

Huy

Soirée débat

Fraude et évasion fiscales

Soirée débat exceptionnelle le **15 mai 2017 à 20h**, rue du Neufmoustier, 8 à Huy en présence de « lanceurs d'alerte » qui, chacun à leur niveau, combattent ces fléaux que sont la fraude et l'évasion fiscales.

Présences confirmées :

- Alain Lallemand, Journaliste au « Soir » et membre de *l'International Consortium of Investigative Journalists*,
- Michel Claise, Juge d'instruction spécialisé dans les matières financières,
- Ahmed Laaouej, Député fédéral PS et membre de la Commission d'enquête Panama Papers et,
- Manuella Cadelli, Présidente de l'Association syndicale des Magistrats.

VERVIERS

RESISTANCE

Du 5 mai au 9 juin 2017



Créer, c'est résister. Résister, c'est créer.

Festival-de-Résistance



Il faut apprendre de nos erreurs !

Augmentation du prix des médicaments, détricotage de la sécu, démantèlement des services publics, pression sur les salaires...

Chaque jour, ce gouvernement nous donne des raisons d'être en colère, des raisons de nous battre.

Les stratégies à mettre en place sont multiples.

À court terme, il nous faut freiner ou stopper certaines propositions sans perdre de vue la possibilité de pousser ce gouvernement à sa chute.

À plus long terme, et s'il devait aller au bout de la législature, il nous faut jeter les bases d'une autre coalition gouvernementale. Une coalition qui serait portée par une envie de changement radical, car il ne suffira pas de changer les partis au pouvoir, il faudra changer les politiques menées. Oser, le renforcement de la progressivité de l'impôt, l'augmentation des salaires, arrêter la chasse aux chômeurs et aux malades, étendre le champ de la Sécurité sociale et des services publics, en finir avec des politiques racistes et discriminatoires... Nous ne nous contenterons pas d'une coalition de « gauche », nous exigerons des politiques de GAUCHE !

Pourtant depuis 2015, la FGTB peine à reconstruire un véritable plan d'actions cohérent et structuré. Les raisons sont multiples mais une des plus importantes est l'arrêt brutal de la mobilisation de masse construite dès la mise en place de ce gouvernement. Cet arrêt du plan d'actions, s'il s'explique par l'illusion qu'il a fait naître d'une possible ouverture des négociations avec le Gouvernement Michel, a déçu et découragé de nombreux militants. Déception et découragement accentués par l'absence de résultats.

Il faut constater qu'il s'agissait d'une erreur stratégique.

Les « plans » d'actions qui se sont succédés n'ont plus jamais été, dans les objectifs fixés et dans la mobilisation, à la hauteur de ce qui a été réalisé en 2014.

Les tentatives pour relancer la contestation, dont la plus significative est celle de l'IRW-CGSP du printemps 2016, se sont heurtées à un manque de solidarité flagrant.

Mais, il est trop facile de réécrire l'histoire après coup. Trop facile de prendre prétexte d'un échec pour ne plus rien faire, pour baisser les bras.

Si nous pouvons accepter les défaites (qui sont une des conséquences possibles de la lutte), jamais nous ne nous habituerons au défaitisme. Le défaitisme, c'est la résignation, le refus d'agir !

À nous, instruits de nos erreurs passées de (re)construire un mouvement fort et cohérent. Pour cela il nous faut réfléchir aux moyens à mettre en œuvre, il nous faut étudier toutes les possibilités et « oser sortir du cadre ». Il nous faudra être ingénieux et inventifs !

À nous d'ouvrir le champ des possibles ! Ne succombons pas aux sirènes qui disent « c'est impossible ! », « on n'y arrivera pas », « cela ne servira à rien ! ».

N'écoutons pas les déçus, les aigris mais tentons par notre volonté, notre courage, notre optimisme de les ramener auprès de nous. De resserrer les rangs, de faire fi de nos différences pour mettre en avant ce qui nous rassemble.

« Volonté, courage et unité » tel devrait être la devise de ce Premier Mai !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Allocation universelle : cheval de Troie du démantèlement de la sécurité sociale ?

Allocation universelle ; revenu de base ; salaire à vie ; ... L'idée est en vogue. Elle revient au-devant de la scène politico-médiatique lors de chaque situation de crise que traversent cycliquement et inévitablement nos sociétés capitalistes depuis le début du XXe siècle.

De quoi s'agit-il ?

Comme le dit Mateo Alaluf, sociologue et auteur du livre « *Allocation universelle, nouveau label de précarité* » et co-directeur de l'ouvrage collectif « *Contre l'allocation universelle* », « *il y a autant de versions d'allocation universelle que de personnes qui en sont les promotrices. Elles diffèrent principalement par leur degré d'inconditionnalité, leur montant, leur degré de substitution à la sécurité sociale et leur modalité de financement* »¹. Alaluf propose de se référer, pour le cas de la Belgique, à la définition de Vanderborgh et de Van Parijs : « *un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie* ».² « *Ce revenu remplacerait totalement ou partiellement les prestations sociales : revenu d'intégration, allocations de chômage, d'invalidité, assurance maladie, pensions, allocations familiales...* ».³

Toujours selon ses promoteurs, l'allocation universelle constituerait une solution pour diminuer le *coût du travail* et favoriser la création d'emplois en rehaussant le niveau de compétitivité, tout en garantissant une base de revenu garantie pour tous-tes.

Qui la promeut ?

L'allocation universelle trouve des défenseurs tant à droite qu'à gauche de l'échiquier politique.

L'argumentaire libéral est cohérent avec une ligne politique axée sur une dimi-

nution du rôle clé de l'État -en tant que redistributeur des richesses à travers la sécurité sociale et les services publics au profit d'une plus grande marge de manœuvre accordée au marché et à l'initiative individuelle.

Ainsi, l'allocation universelle permettrait aux employeurs de diminuer les montants des salaires consacrés aux cotisations sociales, voire de considérer que l'allocation constitue déjà une sorte de salaire qui pourrait dès lors être déduit du salaire net. L'État se verrait, par la même occasion, désinvesti de son rôle redistributif qui, basé sur le principe d'égalité et de solidarité, permet que chacun puisse bénéficier du « pot commun » de la sécurité sociale selon ses besoins, tout en y contribuant selon ses moyens.

Le gain ainsi obtenu par l'employeur sur la marge salariale serait favorable, selon la doxa libérale dans laquelle nous baignons, à une hausse de la compétitivité et, par effet de « ruissellement », à la croissance et à la création d'emplois. Il est cependant avéré depuis longtemps que des gains accrus pour une entreprise ne favorisent généralement que les dividendes des actionnaires, et non la création d'emplois décents.

L'allocation universelle transforme le principe de solidarité en charité, et celui d'égalité en mal nommée « égalité des chances » : tout le monde a droit à un revenu minimal, mais à chacun(e) de se débrouiller individuellement pour faire face aux aléas de l'existence.

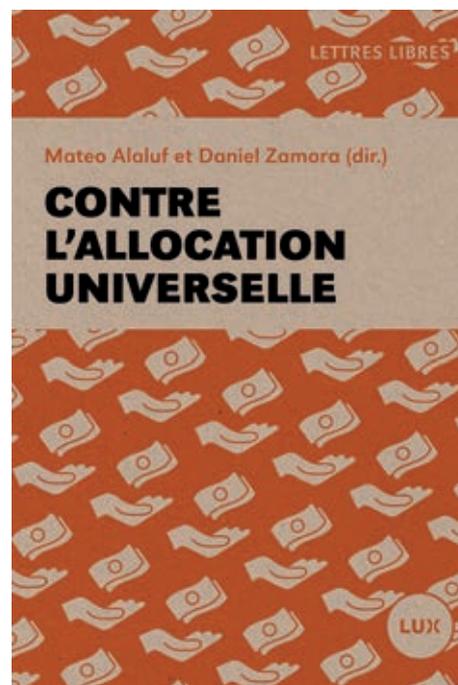
Cette proposition s'accompagne souvent de celle d'une « flat tax », à savoir d'un impôt unique pour tout le monde, quels que soient les niveaux de revenus.

S'il est assez logique d'imaginer que la droite est favorable à un rétrécissement maximal de toute intervention étatique redistributive, il est par contre plus surprenant de constater que certaines personnalités de gauche défendent également cette idée d'un revenu universel garanti sans en percevoir les dangers.

Leurs arguments se basent davantage sur le constat d'un effritement de la sécurité sociale, filet dans lequel les mailles sont de plus en plus larges et de moins en moins protectrices, et sur l'aspect psychologique que représente le fait de pouvoir disposer d'un revenu garanti sans avoir à le justifier devant qui que ce soit (contrôles ONEM, Inami, etc.).

Ce qui différencierait l'allocation universelle « de gauche » de celle de droite serait d'une part, le montant de celle-ci, qui devrait être suffisamment élevé pour ne pas enclencher un nivellement vers le bas et la précarisation accrue d'une grande partie de la

L'allocation universelle transforme le principe de solidarité en charité, et celui d'égalité en « égalité des chances »





population, et d'autre part, le maintien consécutif de la protection sociale (sécurité sociale et services publics).

Pourquoi s'en méfier ?

Cette dernière hypothèse ne tient cependant pas la route. Car l'allocation universelle ne pourrait être qu'un revenu de transfert, autrement dit un revenu issu de la fiscalité (impôts, cotisations sociales), et en ce sens, plus le montant de l'allocation est élevé, plus son financement tarirait par ailleurs le « pot commun » fiscal consacré actuellement aux prestations sociales.

Par ailleurs, à partir du moment où les travailleurs disposent déjà d'un revenu, l'employeur sera tenté de diminuer les salaires (une autre manière d'assécher la sécurité sociale). Cette

proposition risque par conséquent de tirer les salaires encore plus vers le bas, l'allocation universelle se muant en une nouvelle sorte de subvention octroyée au patron.

« Le paradoxe consiste donc soit à prôner une allocation universelle d'un montant élevé dont la faisabilité implique la mise en cause de la sécurité sociale et des services publics et accepter de ce fait une régression sociale considérable ; soit se contenter

d'une allocation modeste qui pourrait se concilier en tout ou en partie avec le système de protection sociale. Dans ce dernier cas, le montant modeste de l'allocation nécessiterait pour vivre ou survivre de recourir à des emplois complémentaires condamnant ainsi les bénéficiaires à accepter des « petits boulots » précaires et peu rémunérés.

Au lieu de permettre à chacun de choisir entre occuper ou non un emploi et se consacrer à des activités dont on aurait choisi de définir, en toute autonomie, la finalité, les bénéficiaires d'une allocation

universelle seraient réduits à accepter n'importe quel travail à temps partiel. Un tel système [...] conduit à institutionnaliser la précarité. »⁴

Pour le dire autrement : l'allocation universelle conduit à confier les fonctions

collectives au marché. Les partisans de celle-ci parlent très peu des services publics mais nous pouvons aisément déduire de ce qui précède que leur marchandisation et privatisation seraient une conséquence logique de l'application de l'allocation universelle.

Les rares tentatives de mise en œuvre d'une telle initiative se sont d'ailleurs révélées infructueuses : l'exemple historique du « système de Speenhamland »,

explicité par Karl Polanyi dans *La Grande Transformation*, mis en œuvre en Grande-Bretagne entre 1795 et 1834, montre que le système a induit une précarisation accrue.

Et le tout récent test de cette mesure en Finlande via l'octroi de 560 € par mois à 2 000 chômeurs pendant deux ans s'avère être la concrétisation d'un objectif à peine voilé de la coalition de droite et extrême droite qui l'a mise en œuvre, à savoir avant tout une restriction drastique des dépenses publiques.

Derrière l'allocation universelle se cache un interventionnisme néolibéral visant à étendre la sphère marchande par la mise à l'encan des éléments constitutifs de l'État social. Renoncer à la lutte pour le maintien et l'extension de l'État social traduirait une capitulation qui masque son impuissance derrière la prétendue nouveauté de la proposition.

L'allocation universelle conduit à confier les fonctions collectives au marché.

Les privatisations des services publics en seraient une conséquence logique.

1. Alex Anfruns, « L'allocation universelle, une voie rapide vers la précarité », Investig'Action, février 2017

2. Yannick Vandenberghe et Philippe Van Parijs, *L'allocation universelle*, 2005

3. Mateo Alaluf cité par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE), « L'allocation universelle, miroir aux alouettes ? », in Ensemble, décembre 2015

4. Alex Anfruns, op.cit.

Quelles alternatives ?

Travailler moins pour travailler tous et vivre mieux

Plutôt que de prôner une allocation universelle dont les conséquences en termes d'applicabilité mettront indubitablement à mal le financement de la sécurité sociale et des services publics, et qui par ailleurs ne solutionnera ni le chômage ni l'emploi précaire, il est grand temps de mettre en œuvre une mesure qui favorise réellement l'accès à l'emploi décent et l'amélioration de la qualité de vie pour toutes et tous : **la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire.**

L'efficacité de cette mesure a déjà été prouvée à de nombreuses reprises, et c'est à travers elle que l'on parviendra à l'émancipation et à l'abondance du travail salarié tout en ne remettant pas en cause la solidarité.⁵

Approfondir les droits de la sécurité sociale

L'IRW-CGSP plaide depuis de nombreuses années pour un renforcement et un élargissement des droits à la sécurité sociale. Une Résolution du Congrès statutaire de 2008 rappelait déjà l'urgence de cette démarche, tant au niveau belge qu'au niveau européen.

Le Congrès insistait notamment sur le fait que le système public universel de sécurité sociale « *invente littéralement une autre façon de penser l'usage de l'argent qui va tout à fait à l'encontre des intérêts et des besoins du capitalisme : l'argent qui est retenu à la source du salaire de chaque salarié, la cotisation sociale, part immédiatement vers les caisses publiques de la sécurité sociale et est transformé instantanément en droit à ressources, en droit à revenu pour les salariés qui doivent en bénéficier. Aucune part de ces ressources n'est privatisable. [...]* C'est de nous seuls, par notre travail, qu'est issue la richesse qui permet de financer la vie en société. En conséquence, avec l'affaiblissement du prélèvement des cotisations [notamment à travers la mise en œuvre d'une allocation universelle], c'est notre force politique commune qui s'effrite.

L'hémorragie de ce financement doit cesser : il faut au contraire l'amplifier pour assurer la poursuite de nouvelles conquêtes sociales. »⁶

Il est donc urgent, en ces temps où les politiques austéritaires tendent à ravager les conquêtes sociales pour lesquelles tant de générations de travailleurs ont lutté, de déplacer le curseur du débat, de quitter des yeux le miroir aux alouettes qu'est l'allocation universelle pour se concentrer sur ce qui est réellement susceptible de garantir la solidarité, l'égalité et la dignité, à savoir la réduction collective du temps de travail et le renforcement solide et durable de la sécurité sociale.

L'illusion de l'autonomie

Pour Valérie Lootvoet, directrice de l'Université des Femmes⁷, les droits des femmes passent par des emplois et des salaires de qualité.

« L'allocation universelle est un outil qui sert l'intérêt des dominants. La situation sociale organisée par ces mêmes dominants crée un contexte où l'on fait sortir des dominés du système de Sécurité sociale (par l'exclusion ou le désinvestissement), précisément pour les empêcher de le réinvestir.

Au lieu donc de revendiquer par exemple l'individualisation des droits, on va se replier sur une communauté, sur son foyer, etc. Dans ce contexte, la perspective d'un revenu inconditionnel paraît séduisante. C'est une grande réussite du néolibéralisme d'avoir réussi à aveugler les personnes dominées socialement. Car c'est une illusion de croire que ce revenu donnerait de l'autonomie aux femmes qui s'en contenteraient.

En effet, un revenu socle n'éliminera pas la situation de pauvreté individuelle qu'elles vivent au regard des revenus de leur conjoint, ou au regard d'un salaire de qualité gagné par elles-mêmes. Elles resteraient donc dépendantes de leur conjoint. Il y a tout lieu de croire qu'un revenu inconditionnel, donc qui n'aurait même pas été promérité par des prestations passées, enfermerait plus encore les femmes dans ce piège. Cela dans un contexte où les femmes sont toujours gratifiées socialement dès qu'elles se "sacrifient" pour leur famille.

Rappelons enfin que la Belgique est en infraction avec la Directive 79/7/CEE sur l'Égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de Sécurité sociale. Plutôt que de se réfugier dans la chimère de l'allocation universelle, il s'agit donc de réinvestir le combat pour une Sécurité sociale forte et juste, seul gage de solidarité, de redistribution et de répartition.

Cela passe par l'individualisation des droits, bien sûr, mais aussi par la création d'emplois dans les secteurs dont les femmes, comme les hommes d'ailleurs, ont besoin pour pouvoir s'investir dans le marché de l'emploi, les crèches étant bien entendu le premier exemple. Ce n'est en effet que par des emplois et des salaires de qualité que les femmes peuvent acquérir des revenus et des droits qui leur assureront une véritable autonomie. »

Propos recueillis par Yves Martens dans le journal *Ensemble* n° 89 de décembre 2015 du Collectif Solidarité contre l'Exclusion (CSCE), asbl qui réunit des personnes (avec ou sans emploi), des associations et des acteurs syndicaux luttant pour construire des rapports de forces permettant le développement d'une société plus égalitaire et plus juste.

5. Voir à ce sujet la campagne du CEPAG, #4J, disponible sur <https://www.irwgcsp.be/reduction-collective-du-temps-de-travail-campagne-4j/>

6. Résolutions du Congrès statutaire de l'Interrégionale wallonne de la CGSP, 2008

7. Depuis 30 ans à Bruxelles, le projet de l'Université des Femmes vise la déconstruction d'un savoir dominant, à la fois bourgeois et patriarcal, fournissant une légitimité à d'injustifiables rapports sociaux de classe et de sexe.

CECI N'EST PAS UN TROU !



La Sécurité sociale expliquée à ma petite fille

La Sécurité sociale, un brol d'assistés ?

La Sécu, cela coûte cher ?

En finir avec les idées reçues !!!

Mais, au fait, la Sécu c'est quoi ?

La sécurité sociale (Sécu), c'est une assurance pas comme les autres. Pas question ici d'enrichir les actionnaires d'une société privée ! La Sécu est une couverture sociale contre les risques de la vie : accidents, maladies, perte d'un emploi... C'est aussi la garantie d'un revenu après la vie active : la pension.

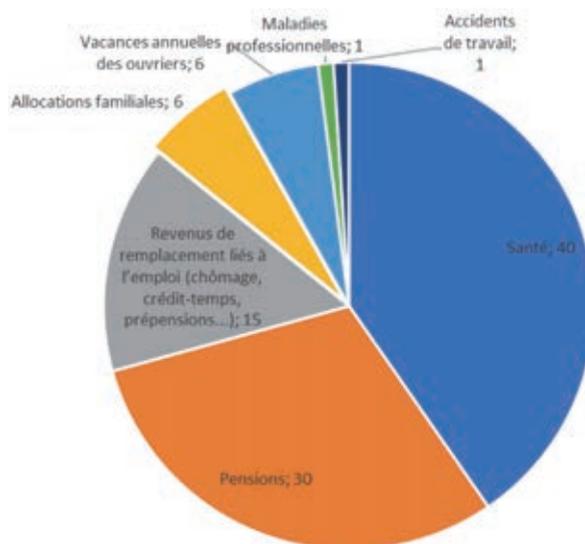
Tout le monde participe à son financement et elle est régie par un principe de base : la SOLIDARITÉ !

Une solidarité entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas, les personnes en bonne santé et les malades, les jeunes et les vieux...

Chacun contribue selon ses moyens et chacun reçoit selon ses besoins. La Sécu profite à l'ensemble de la société parce qu'elle offre une cohésion sociale et permet, par exemple, un bon niveau de santé publique.

Soit un pot commun de plus de 70 milliards qui aide 11 millions de personnes !

Si la Sécu est un instrument fédéral, la **6^e réforme de l'État** en a transféré une partie vers les Régions (Wallonie-Bruxelles-Flandre). Il s'agit des allocations familiales et d'une partie des soins de santé. Ces matières sont donc, pour le moment, dans une période transitoire.



Répartition en %

Quand les règles de son financement sont respectées, il s'agit du meilleur rempart contre les inégalités et la pauvreté. Sans ce système, le risque de pauvreté toucherait près de 45 % d'entre nous (contre 15 % aujourd'hui au niveau belge, 18 % en Wallonie et près de 30 % à Bruxelles) !

La Sécu est de loin plus efficace et moins chère que tous les systèmes d'assurance privée.

La Sécu, notre héritage !

La Sécurité sociale n'a pas toujours existé. C'est une création qui remonte au 19^e siècle et qui est issue du mouvement ouvrier et de ses combats.

Sur fond de crise et de grandes grèves, les travailleurs se sont alors organisés pour venir en aide aux retraités, aux malades, à ceux qui perdaient leur emploi. Les travailleurs versaient volontairement une part de leur salaire dans un pot commun, c'était de la solidarité à l'état pur !

Ce système a évolué au fil du temps. De conquêtes sociales en négociations avec les patrons et le gouvernement, syndicats et mutuelles se sont battus pour étendre le système. Et c'est avec le Pacte social, signé par les syndicats, les employeurs et le gouvernement, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, que la Sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui a vu le jour : un système complet d'assurances sociales, régi par l'État et les interlocuteurs sociaux (patronat, syndicats et mutuelles), sur base de cotisations obligatoires.

Pour en finir avec les idées reçues, la FGTB wallonne et le CEPAG lancent une campagne intitulée « Ceci n'est pas un trou ! »

Découvrez et partagez, sans plus tarder, la capsule vidéo sur le site :
<http://www.cecinestpasantrou.be/>



Bruxelles fête son 1^{er} mai

La fête des travailleurs, c'est le rendez-vous de printemps incontournable de la gauche bruxelloise. Chaque année, sous l'égide de la FGTB, elle rassemble sur la place Rouppe, citoyens, associations, mutualités, organisations politiques et syndicales (rouges !) pour un après-midi fraternel. La CGSP-Bruxelles sera de la partie !

Le 1^{er} mai à l'origine...

Rares sont ceux qui connaissent encore l'origine et le sens de cette fête qui remonte au XIX^e siècle et aux conséquences sociales de la Révolution industrielle et de l'avènement du salariat. Elle est intimement liée aux combats du mouvement ouvrier pour obtenir la journée de huit heures.

En 1884, lors du IV^e congrès de l'*American Federation of Labor* (AFL), les principaux syndicats ouvriers des États-Unis s'étaient donné deux ans pour imposer aux patrons la limitation de la journée de travail à huit heures. Ils avaient déposé cette revendication le 1^{er} mai.

Deux ans plus tard, la plupart des travailleurs obtiennent satisfaction. Mais d'autres sont contraints de partir en grève pour forcer leur employeur à céder. Ils sont près de 340 000 dans le pays et leur mouvement, réprimé par la police, donne lieu à des heurts violents.

À Chicago, ville industrielle qui connaissait l'essor le plus marqué, les tensions ont débouché sur des violences provoquant des morts et des blessés. En 1888, l'AFL a décidé d'organiser une manifestation le 1^{er} mai de chaque année pour commémorer ces événements dramatiques.

En Europe, les revendications sociales des travailleurs pour l'amélioration de leurs conditions d'existence répondent aux mêmes préoccupations. C'est à Paris, en 1889, que le congrès de la deuxième Internationale vote une résolution pour une démonstration internationale de travailleurs en vue de revendiquer la journée de travail de 8 heures. Et puisqu'en Amérique on manifestait le 1^{er} mai, cette date fut également retenue. Le 1^{er} mai 1890, des dizaines de milliers de travailleurs européens marchèrent dans les rues pour réclamer la journée de 8 heures. En 1891, le congrès de l'Internationale à Bruxelles a décidé que dorénavant des manifestations auraient lieu chaque 1^{er} mai, à l'appui des revendications de la classe ouvrière.



Un symbole très actuel

Si le 1^{er} mai est devenu depuis des décennies une fête conviviale et fraternelle, il ne faut pas perdre de vue ses origines et motivations initiales car elles entretiennent un lien remarquable et cohérent avec notre combat actuel pour une réduction collective du temps de travail. Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de trouver de meilleurs équilibres entre les différents temps de nos journées de travail, mais de partager le travail pour mieux répartir les richesses et faire reculer le chômage et les exclusions. C'est le projet de société qui répond de la façon la plus pertinente aux enjeux d'aujourd'hui. Repensons-y et défendons-le en le replaçant dans la perspective de nos combats. Mais place à la fête ! Ce 1^{er} mai, place Rouppe, soyez les bienvenus sur le stand de la CGSP-Bruxelles !

*Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

www.cgspacod.brussels

PROGRAMME

14h : Meeting - auditorium de la CGSP – place Fontainas avec :

- Jef Baeck, président de la fédération des Mutualités socialistes du Brabant ;
- Yvan Mayeur, bourgmestre de la Ville de Bruxelles ;
- Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB-Bruxelles ;
- Rudy Janssens, secrétaire général de la CGSP-Bruxelles et président de la FGTB-Bruxelles.

14h45 : Cortège - avec la *Fanfare Jour de Fête*

15h : Stands, concerts, animations de rue avec le *Magic Land Théâtre* - place Rouppe

20h : Fin des festivités...

Infos : www.fgtbbruxelles.be ; tél. 02 552 03 57

Attention : pour des raisons de sécurité les sacs à dos ne seront pas autorisés dans l'enceinte des concerts.



Bonne fête !

Au nom des responsables du secteur Cheminots, je vous souhaite une très bonne fête du 1er mai. Afin d'innover et surtout de récompenser votre fidélité, je vous invite à participer au concours ci-joint.

Fraternellement,

Michel ABDISSI – Président

À gagner :

1er prix : dîner 3 services + 1 nuit + petit déjeuner (2 personnes)

2e prix : 1 nuit + petit déjeuner (2 personnes)

À l'hôtel- restaurant « la Vie est Belle » Durbuy



QUESTION 1 : Quel est le titre de l'Édito du secteur Cheminots de février 2017 ?

QUESTION 2 : Qui a écrit « L'histoire est à nous et c'est le peuple qui la fait » ?

QUESTION SUBSIDIAIRE : Combien de bonnes réponses recevrons-nous ?

Nom :Prénom :idf:

RÈGLEMENT

- 1 - Être affilié à la CGSP Cheminots.
- 2 - Réponses à envoyer à michel.abdissi@cgsp.be ou M. Abdissi, place Fontainas 9-11 à 1000 Bruxelles avant le 12 mai 2017 à midi (+ nom – prénom – idf).
- 3 - Une seule participation par affilié.
- 4 - Les résultats seront publiés dans la Tribune de juillet 2017.



La Vie est Belle Hôtel-Restaurant

Rue des Métiers 20- B-6940 Palenge (Durbuy)
+ 32 (0) 86 21 42 44
bonjour@lavieestbelle-durbuy.be
www.lavieestbelle-durbuy.be

Un nouveau cycle de formations sectorielles Cheminots 2017-2018 vient de débuter

« La vie est belle », petit établissement hôtelier de la commune de Palenge, entité de Durbuy, a vu débarquer durant la semaine du 13 au 17 mars, une trentaine de délégués Cheminots de la CGSP.

Cet endroit, retenu pour son calme et son isolement, nous a permis durant cette période d'entamer la première semaine de formation d'un cycle qui en comportera trois.

Le programme proposé par l'équipe d'animation du secteur, pour les trois premières journées, était axé sur la prise de note, la prise de parole, la conduite d'une réunion et sur les différentes techniques et outils de communication.

En seconde partie de semaine, la formation abordait l'approche historique du mouvement ouvrier belge, avec l'identification et l'établissement des moments importants de l'évolution du monde du travail, qui permit aux ouvriers de conquérir par leur organisation toute une série d'évolutions sociétales. Les bénéfices de ces avancées sociales autorisèrent au monde ouvrier, dans son ensemble, des conditions de travail plus décentes et aux plus démunis, un mieux-être qui se nomme aujourd'hui sécurité sociale. Cette dernière, malheureusement, sert trop souvent au gouvernement comme variable d'ajustement budgétaire au détriment de son but initial.

Nous remercions ces femmes et ces hommes et l'équipe d'animation pour son implication quotidienne mais aussi les intervenants Clara Kerstenne et Didier Brissa pour leur apport.

Ils méritent comme l'ensemble de nos délégués la reconnaissance de tous, car ils prennent plus que quiconque sur leur temps libre familial pour s'engager pleinement dans la défense du mieux-être pour l'ensemble de leurs collègues Cheminots.

LIBERT Étienne
Secrétaire général

MARTIN Christian
Secrétaire national



Quels seront les impacts de la numérisation au sein des Chemins de fer belges ?

Endéans les cinq prochaines années, une révolution sur l'emploi est programmée. Elle a pour nom « Numérisation ».

D'après les experts économiques internationaux, nous allons connaître un redéploiement du marché de l'emploi mondial par l'intégration progressive de la technologie de numérisation.

Son implémentation dans des pans entiers de nos entreprises sera inéluctablement réductrice d'emplois, dans toute une série de métiers aujourd'hui assurés par les Cheminots.

Cette nouvelle technologie s'apparentera pour la grande majorité des métiers Cheminots à ce que fut la libéralisation du marché à outrance et ses conséquences pour les différentes catégories d'emplois au début des années 2000.

Quel sera son impact pour l'ensemble des Cheminots ?

Il nous est difficile de répondre à cette question aujourd'hui, mais par son développement dans nos Chemins de fer belges, une autre question se pose à nous : devons-nous combattre ou accompagner cette nouvelle étape de transformation dans l'ensemble des directions de notre entreprise ?

Cette nouvelle donne du marché de l'emploi tentera certains fossoyeurs de remettre en cause notre statut et le modèle social en place de nos entreprises mais aussi certains fondements du travail, notamment la tentation de développer de nouvelles formes de travail plus flexibles.

La mise en place de toute une série de nouvelles tâches informatiques remplacera l'être humain.

Plusieurs études, contrairement à certains discours politiques, annoncent une réduction de l'emploi, au profit de

profils plus qualifiés, mais en nombre plus restreint qu'aujourd'hui.

Dans le contexte actuel d'austérité imposé à nos Chemins de fer belges « dotation en baisse de trois milliards et augmentation obligatoire de 4 % de productivité par an » par un gouvernement favorable à la libéralisation à outrance des services publics, le choix d'implémentation de cette nouvelle technologie est une évidence pour les responsables de nos Chemins de fer belges.

Les nouvelles orientations de développement informatique et technologique de nos Chemins de fer belges aujourd'hui, commencent déjà à intégrer cette nouvelle révolution numérique.

Dans un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel, notre organisation syndicale sera très vigilante.

La CGSP accompagnera, veillera et contrôlera les programmes de formations professionnelles afin de permettre à l'ensemble des agents touchés par cette modernisation numérique d'acquérir les compétences nécessaires à leur réorientation opérationnelle en adéquation avec la transformation digitale de nos Chemins de fer belges.

Il est important pour notre organisation syndicale d'accompagner cette nouvelle mutation du travail. Mais avant tout, nous veillerons à ce que ces modifications soient respectueuses des règlements de travail mais surtout des conditions humaines qu'imposera l'exécution de ces nouveaux métiers en devenir.

*LIBERT Étienne
Secrétaire général*



INAPTITUDE PROFESSIONNELLE LA CGSP DIT NON !

CHRISTIAN

(accompagnateur de train) :

Demain j'échoue lors de ma certification. Je deviens inapte professionnel ?



PHILIPPE

(contrôleur des circulations) :

Je n'ai pas satisfait à ma formation locale. Mon avenir = Inapte professionnel ?



CLAUDE

(agent de maintenance spécialisé) :

Je n'ai pas obtenu mon brevet de sécurité. Suis-je inapte professionnellement ?



PIERRE

(secrétaire administratif) :

Mon chef immédiat estime que je n'ai plus les compétences pour exercer mes attributions. Mes perspectives = Inaptitude professionnelle ?



ET TOUS LES AUTRES CHEMINOTS

Depuis plusieurs mois, les Chemins de fer belges tentaient de proposer des règles à appliquer lorsqu'un agent régularisé dans son grade fait l'objet d'une déclaration d'inaptitude professionnelle à ses fonctions normales.

La proposition consistait à placer l'agent hors cadre et de lancer une procédure de réintégration, soit sur un poste de son grade soit sur un poste d'un autre grade.

Ce processus s'accompagnait d'une diminution salariale qui se répercutait significativement sur la pension.

Lors de la dernière sous-commission paritaire nationale, la CGSP Cheminots a refusé cette proposition !

N'hésitez pas à contacter votre permanent régional qui vous informera et répondra à vos questions.
Ou par mail à cheminots@cgsf.be

Pierre LEJEUNE
Secrétaire national



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Plan d'entreprise Infrabel

Dotation Infrabel 2016-2020 = - 2,4 milliards € !

Le Comité d'entreprise Stratégique s'est réuni ce lundi 27 mars 2017.

À cette occasion, nous sommes intervenus afin de connaître les conséquences pour le personnel de l'application du plan d'entreprise Infrabel pour la période 2016-2020.

La diminution des effectifs du groupe Infrabel est estimée, pour cette période, à **2 649 ETP**.

Cette hausse de productivité va au-delà des objectifs fixés par le gouvernement et est en contradiction avec le dernier protocole d'accord social.

Pour atteindre cet objectif, Infrabel envisage la mise en place d'initiatives, notamment :

- la massification des travaux,
- la réorganisation des équipes d'I-AM,
- la rationalisation des sièges de travail, du réseau et de la maintenance,
- la concentration des cabines de signalisation et NTM,
- l'augmentation de la productivité des services support et centraux.



Infrabel veut entreprendre des actions visant à diminuer les dépenses externes, entre autres :

- la suppression de 30 % des aiguillages ?
- la rationalisation des bâtiments ?
- la limitation des travaux de débroussaillage et taille ?
- le report de l'entretien des systèmes d'évacuation des eaux ?
- le report du renouvellement des caténaires.



Dans ce contexte budgétaire, réduction d'un tiers des dotations 2016-2020 (-3,7 milliards pour SNCB + Infrabel) fixé par le gouvernement Michel, Infrabel se prépare à prendre des mesures qui impacteront également la qualité du service public, comme la mise à voie unique sur certaines lignes, la mise en place d'ART plus fréquentes en raison du report d'entretiens...

Le Conseil d'Administration du 20 février a donné mandat à l'Administrateur délégué pour négocier ce plan avec le Ministre Bellot.

La CGSP Cheminots refuse ce projet de plan d'entreprise qui sacrifie l'emploi et altère la qualité du service public.

La CGSP Cheminots exige de prendre connaissance de toutes les mesures qui influenceront l'emploi ainsi que celles qui concernent l'exécution des missions de service public.

La CGSP Cheminots continue à défendre les droits de l'ensemble des Cheminots.

Les Délégués et Permanents de la CGSP restent à votre écoute et à vos côtés pour la préservation de vos conditions de travail.

*Pierre LEJEUNE
Secrétaire national*

RÉGIONALE DE MONS

Aux pensionnés et prépensionnés Cheminots de la régionale de Mons

L'Amicale des Pensionnés de la régionale du Borinage organise le **samedi 17 juin 2017** son voyage annuel dans l'une des plus belles baies du monde préservée à l'état sauvage :

En train vapeur depuis Saint-Valery S/Somme jusqu'à Le Crotoy avec le Chemin de fer vapeur de la Baie de Somme.

- Départ Mons, place Nervienne 7h30 ou St-Ghislain, rue du Port 7h45 (au choix).
- Arrêt intermédiaire à Amiens avec visite guidée autour de la Cathédrale.
- Arrivée à Saint Valery S/Somme. Dîner dans une Brasserie à proximité de la gare.
- Apéritif - Ficelle picarde - Pavé de Saumon au beurre blanc ou Escalope de Dinde sauce crème – Fromages – Dessert – Café - 1/4 vin par personne.
- Temps libre. Regroupement à la gare à 15h45 pour embarquement.
- Visite de la Baie de Somme en train vapeur (départ 16h).
- Arrivée à Le Crotoy à 17h.
- Temps libre.
- 17h45 départ pour le retour, arrivée vers 20h30.

Participation : 50 € comprenant le voyage en car, la visite d'Amiens, l'apéritif, le repas de midi (boissons comprises) et le trajet en train vapeur.

Inscription : à un des numéros suivants **en spécifiant le choix du plat du dîner** (Saumon ou Escalope) :

- Françoise Rousseau, 065/34 90 07
- J.-C. Dufrasne, 065/67 92 37
- Albert Mahieu, 065/64 44 46

Acompte : 30 € par participant à verser au compte BE24 03 41 91 53 38 38 de l'Amicale des Cheminots Pensionnés **avant le vendredi 9 juin 2017**.

Attention le nombre de participants sera limité aux 48 premiers inscrits.

Invitation cordiale a tous, pensionnés, prépensionnés et actifs.



À LIRE

**Politiques de l'extrême centre**

« Les écosystèmes mondiaux se délitent, l'État social s'écroule, l'économie réduite à la finance s'aliène, les repères philosophiques se perdent. C'est un cri du cœur plus qu'une question, "Qu'est-ce que je peux faire, moi ?", sur lequel s'achève inmanquablement toute conférence sur les maux de l'époque. Si elle annonçait jadis l'amorce d'une réflexion pour un ordre nouveau, la question "Que faire" est désormais rhétorique : confirmez-moi que je n'y peux rien, car je ne me sens pas la force d'assumer l'acte de résistance que les circonstances exigent. On cherche pitoyablement un de Gaulle à l'appel de qui répondre, un Gandhi à imiter en masse - mais toujours dans son coin. À ce stade de la déréliction politique, que faire, en effet ? Cesser de s'indigner et passer à la question suivante. Travailler sans fin à une synthèse des causes valables, s'organiser au-delà des esprits de chapelle et des replis sectaires, moquer l'idéologie, réduire à des objets de la pensée les termes que la propagande cherche à inscrire au siège de la subjectivité, transcender les modalités d'organisation hégémoniques, et s'essayer à des formes instituées qui nous ressemblent. Radicalisez-vous ! »

Alain Deneault est un philosophe canadien, actuellement directeur de programme au Collège international de philosophie à Paris. Il est l'auteur de *Médiocratie*.

Alain Deneault, *Politiques de l'extrême centre*, Lux Éditions, Montréal, mars 2017, 100 p., 6,50 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités - Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Il faut apprendre de nos erreurs !
- 4 /** Dossier • Allocation universelle : cheval de Troie du démantèlement de la sécurité sociale ?
- 7 /** Sécurité sociale • Ceci n'est pas un trou !
La sécurité sociale expliquée à ma petite fille
- 8 /** IRB • Bruxelles fête son 1^{er} mai

Infos CHEMINOTS

- 9 /** Édito • Bonne fête !
- 10 /** Un nouveau cycle de formation sectorielles Cheminots 2017-2018 vient de débiter
- 11 /** Quels seront les impacts de la numérisation au sein des Chemins de fer belges ?
- 12 /** Inaptitude professionnelle – La CGSP dit non !
- 14 /** Plan d'entreprise Infrabel – Dotation 2016-2020
- 15 /** Régionale de Mons – Voyage annuel
- 16 /** À lire

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11